



Une convention sur les déchets enfin signée pour le long terme

Il aura fallu de longs mois de discussions, de rencontres et même de tractations pour aboutir à un texte commun. Un accord en quatre points, issu du plan de l'Assemblée de Corse et approuvée par la ministre de l'Environnement

La gestion des déchets en Corse s'apparente depuis quelques mois à la diplomatie de crise onusienne.

En une année, après la fermeture du centre d'enfouissement de Tallone et de crises en espoirs de solution, l'île s'est enfoncée, enfoncée, pourrait-on dire, sous ses milliers de tonnes d'ordures ménagères.

Hier donc, dans les locaux de la CTC, le préfet de Corse Bernard Schmeltz, le secrétaire général de la préfecture de Haute-Corse, Dominique Schuffenecker, le président du conseil exécutif de la CTC, Gilles Simeoni et le président du Syvadec François Tatti, paraphaient une déclaration commune.

Cette déclaration commune, dont manifestement, chaque mot et chaque virgule a été ciselé, reprend des points de principes.

- **Premièrement**, il est acté que la production de déchets et son évolution feront l'objet d'une observation au travers d'un observatoire des déchets, intégré à l'observatoire du développement durable sous l'égide de l'office de l'environnement et de la Dreal (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

- **Deuxièmement**, la situation de chaque centre actuellement en exploitation est traitée au cas par cas, en tenant compte de l'historique du site. C'est-à-dire notamment



La signature d'un texte commun entre l'État, la CTC et le Syvadec est-il "le commencement de la fin de la crise des déchets ou la fin du commencement ?" comme le dit Jean-Guy Talamoni.

PHOTO JEAN-PIERRE BELZIT

qu'il est acté que le deuxième casier de Vico ne sera pas ouvert. Cependant, il est tenu compte de la situation d'urgence actuelle (un excédent de 65 000 tonnes sur l'ensemble de l'île) et admis que ces déchets en surplus seront répartis sur les sites existants dans l'attente de la réouverture de Tallone.

Il est, de surcroît décidé que les projets privés de création de sites d'enfouissement seront régulièrement instruits.

- **Troisièmement**, les nuisances occasionnées par la proximité des sites d'enfouissement sont reconnues. Le principe de solidarité territoriale doit donc s'appliquer, dans la mesure où ces centres sont d'intérêt général pour

l'ensemble de la Corse. Des aides, seront donc apportées aux communes concernées sur l'équipement en biens structurants (accès au haut débit ou aux équipements de santé).

Ces aides seront octroyées par la CTC et l'État conjointement. Les projets présentés par les établissements publics de coopération intercommunale devront être actés rapidement, et de toute façon pendant la période de fonctionnement du site.

- **Quatrièmement**, la prévention et le tri à la source seront la base de la gestion.

Il s'agira donc de s'appuyer sur le plan d'action élaboré par la CTC. Un effort tout particulier sera demandé aux principales ag-

glomérations (autour d'Ajaccio et de Bastia) mais également aux microrégions de fort poids touristique (Bagnone-Sud Corse) et enfin aux régions en développement rapide comme le secteur de la Marana.

À ce sujet, le Syvadec s'engage à accentuer l'incitativité dans les cotisations demandées à ses adhérents.

L'État pourra d'ailleurs apporter son soutien financier dans le cadre des dispositifs de financement existants.

À ce titre, 54 millions d'euros sont déjà inscrits dans le cadre du plan exceptionnel d'investissement (PEI) et 3 millions d'euros par an dans le cadre du contrat de plan Etat-région (CPR)

- **Enfin**, des financements supplémentaires pourront être mis en œuvre dans le cadre du projet porté par la ministre de l'Environnement concernant la Corse : "Corse, île à énergie positive".

Temps de latence

Se félicitant de la finalisation de cet accord, Gilles Simeoni a rappelé que l'objectif du plan voté par l'Assemblée de Corse est de parvenir à une réduction de 60 % des déchets enfouis dans les cinq ans.

Il a cependant nuancé. "La difficulté, c'est qu'entre le moment où la décision est prise et son application, il y a un temps de latence. Comment gérer cette période transitoire ? Il y aura forcément de

l'enfouissement", a-t-il recon-

nu. "C'est la raison pour laquelle, il préconise, avec l'ensemble des intervenants "un effort mutualisé entre les centres existants dans l'attente de l'ouverture de nouveaux centres et de la montée en puissance du tri".

Pour sa part, le préfet de Corse a fait le constat que "la crise actuelle d'une crise récurrente qui concerne toute la Corse".

"Nous souhaitons donner une visibilité aux élus et à tous les acteurs", a assuré Bernard Schmeltz qui en appelle à la solidarité "dans l'intérêt général". Mais qui promet parallèlement la solidarité de l'État, y compris au plan financier.

Pour sa part, François Tatti voit dans cet engagement commun "les conditions d'une gestion apaisée". Le président du Syvadec annonce d'ores et déjà que l'organisme dont il a la charge mettra en place "l'accompagnement des collectivités qui ont en charge la collecte".

Tous les intervenants présents assurent qu'ils s'engagent dans la durée. Il reste qu'un travail de pédagogie doit encore être effectué. Le coup de colère du président de la communauté de communes du Fium'Orbu en atteste (voir ci-dessous).

ISABELLE LUCCIONI

Le texte intégral de la déclaration commune Etat-CTC-Syvadec est consultable sur le site de Corse-Matin. www.corse-matin.com

A Prunelli di Fium'Orbu, la Stoc fermée dès ce matin

Louis Cesari, président de la communauté de communes Fium'Orbu Castellu (CCFC) prévient d'emblée : "La réunion que nous avons organisée est totalement indépendante de la signature qui s'est tenue à Ajaccio."

Ladite réunion, qui a rassemblé mardi le bureau de la com'com, le comité de suivi de la Stoc et l'exploitant du site, a été déclenchée par une rumeur. Une de celles qui ne sentent pas très bon : "Nous avons appris de manière diffuse, ex-

plique Louis Cesari, qu'un arrêté préfectoral d'augmentation des capacités de la Stoc était en cours de signature." Rumeur confirmée par la préfecture de région, qui assure quand même que rien n'a encore été publié. Pour Louis Cesari, "c'est

de l'enfumage". Une fumée qui prend feu, quand l'exploitant du site d'enfouissement arrive à la réunion de mardi avec des chiffres sous le bras. De mauvais chiffres, on s'en doute.

"L'année dernière, rappelle le président de la CCFC, nous nous étions sortis de la crise des déchets grâce à un protocole signé entre le préfet de région Mirmand, la Capa, la Cab, le Syvadec et le comité de suivi de Vigianello. Ledit accord fixait les capacités annuelles de la Stoc à 43 000 tonnes, garantissant que les apports journaliers resteraient les mêmes qu'en 2014 et qu'il n'y aurait pas de réquisitions." C'était en septembre 2015. Il était également notifié que "tous les partenaires devaient s'engager pour la réalisation d'un nouveau centre d'enfouissement et que le Syvadec devait lancer des appels à projet pour exporter nos déchets si besoin".

Or, une entorse avait déjà été faite à ce protocole : "Nous avions accepté l'augmentation des apports journaliers", poursuit Louis Cesari. Résultats : à la date du 23 août, le site de Prunelli affichait un remplissage de 40 000 tonnes. "Les 3 000 qui restent seront produites par le territoire. Il est donc impossible d'accueillir de nouveaux clients."

D'où la décision prise au cours de la réunion de mardi : "Nous avons demandé la fermeture de la Stoc dès demain (aujourd'hui, N.D.L.R.). Si cette demande n'est pas suivie d'effets, nous bloquons."

Et d'assurer : "Nous n'avons pas une position jusqu'au-boutiste et nous sommes prêts à faire des efforts. Mais en retour, nous avons besoin de certaines assurances. Et je considère que le nouveau préfet de région est tenu par la signature de son prédécesseur."

MORGANE QUILICHINI

Il y aura des compensations pour les communes

Le coup de colère de Louis Cesari, le président de la communauté des communes du Fium'Orbu coïncide avec la signature du texte sur les déchets à la CTC.

"Nous avons rencontré les élus du Fium'Orbu, nous leur avons dit que nous leur demanderions un effort ponctuel, mais pas au-delà de la capacité des casiers qui fermeront plus tôt s'ils sont exploités de manière plus intense. Ils étaient d'accord", a résumé Gilles Simeoni.

François Tatti, pour sa part, est allé dans le même sens. Rappelant que "43 000 tonnes par an c'est une capacité administrative, mais qu'elle ne correspond pas à une saturation physique du site".

Le préfet de Corse, pour sa part, a souligné qu'il était disponible. "Si les explications n'étaient pas suffisantes, j'en prends acte. Mais maintenant, il faut construire", a insisté le préfet de Corse.

Tous les intervenants ont rappelé qu'ils avaient conscience des efforts demandés aux communes et aux riverains des sites existants en appuyant sur le fait que des compensations ont été actées. Gilles Simeoni a également souligné qu'il "comprendait le déficit de confiance, au vu du passé", mais a insisté sur le fait que le plan validé aujourd'hui "a besoin de trois ans" pour être mis en place.

I. L.